



Droit et delai afin de regler une succession

Par **mamougalou**, le **18/10/2013** à **23:31**

bonjour. Mon père est dcd en janvier 2012 et ma mère est dcd a son tour en juillet 2013. ils possédaient un pavillon estimé à 220000 euros. J aurai 2 questions a vous poser:

1/Le dossier de succession a été déposé chez un notaire. Que se passe t il si la succession n est pas réglée dans les 6 mois qui suivent le décès?

2/Aurons nous ,mes 2 soeurs et moi des pénalités a réglées si la maison n est pas vendue dans ce délai de 6 mois